Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260415-CM26_03010-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-03010

Date d'envoi de la convocation : 9 avril 2026

Nombre de membres en exercice = 19
Présents = 14
Votants = 16

RÉUNION DU 15 AVRIL 2026

Affectation des résultats 2025 au budget communal

L'an deux mille vingt-six, le quinze-avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.
Étaient présents : Marilène BACK, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Florian CARDINALE, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Sandrine FLOCH, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Raphaël RAPIN, Jean-Marie TREHORET, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Cécile LORMEAU et Michel RINNA respectivement représentée par Jean-François DELAPRÉ et Vanessa FLAUX
Absents : Herveline CABON, Mickaël CONQ et Laurence GUERINET
Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur Jean-François DELAPRÉ, adjoint au Maire en charge des finances rappelle à l'assemblée que selon l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M57, l'assemblée délibérante doit affecter le résultat de l'exercice de l'année précédente.
L'affectation du résultat de fonctionnement doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de N-1. Ce besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture, soit un déficit de 149 856.78 € et du solde des restes à réaliser de – 49 428,53 € soit un besoin de 100 428,25 €.
Afin de limiter le recours à l'emprunt, il convient donc d'affecter au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés» un montant de 265 141,21 € couvrant ainsi le besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant reporté en fonctionnement, soit 1 113 779,61 €.
M. Jean-François DELAPRÉ, rapporteur, entendu,

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 16 voix pour.

Article 1 : affecte au budget communal 2026, au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés» la somme de 265 141,21 € et le solde de l'excédent 2025 au compte 002 «Résultat de fonctionnement reporté» soit 1 113 779,61 €.

À Guissény, le 15 avril 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Jean-Louis BONDU

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le secrétaire de séance,
Gérard LE GUEN